

Communiqué de presse

Contact : Sophie De Meyer
Press & Communications
Tél. + 32 2 600 60 21
GSM : +32 484 95 22 68
E-mail : sodemeyer@deloitte.com

Étude européenne sur les salaires Deloitte – 6^e édition

Tax shift : de l'oxygène pour les employeurs belges

- *L'employeur belge voit les cotisations de sécurité sociale sur les plus bas salaires baisser grâce au tax shift, mais la Belgique reste l'un des pays les plus chers lorsque les hauts et moyens salaires sont concernés.*
- *Malgré le salaire net relativement modeste du travailleur belge, le coût de la vie et du logement en Belgique restent moins élevés que dans d'autres pays européens.*

Diegem, le 5 décembre 2015. Pour la sixième fois, Deloitte annonce aujourd'hui les résultats de son Étude sur les salaires européens. Cette vaste enquête compare les charges salariales, les salaires nets et les revenus nets disponibles dans 19 pays d'Europe.

D'après l'étude, les employeurs belges restent confrontés à des coûts très importants en raison de cotisations sociales élevées et illimitées. Mais la Belgique pourrait devenir plus compétitive à partir de 2016 grâce au tax shift annoncé.

L'employeur belge voit les cotisations de sécurité sociale sur les plus bas salaires baisser grâce au tax shift

La Belgique devient plus compétitive par rapport aux autres pays d'Europe, du moins en ce qui concerne les salaires les plus bas. Les cotisations de sécurité sociale vont en effet progressivement baisser jusqu'à un taux de base de 25% en 2019, et des tarifs encore inférieurs pourront même s'appliquer aux salaires les plus bas. Le coût pour l'employeur belge pourrait dès lors être comparable au niveau des Pays-Bas et du Luxembourg. En 2019, la Belgique devrait donc reculer de la 4^{ème} à la 13^{ème} place du classement européen des pays les plus chers dans l'hypothèse d'un salaire annuel de EUR 25.000.

Malgré le tax shift, des cotisations de sécurité sociale élevées et illimitées continuent de peser sur employeurs belges lorsque les catégories salariales moyennes et supérieures sont concernées. Patrick Derthoo, Tax Partner chez Deloitte Belgium et responsable de l'étude : « *Le tax shift redonne de l'oxygène aux employeurs belges. Cependant, la Belgique ne parvient pas à abaisser le coût des salaires moyens et supérieurs jusqu'à un niveau comparable à ce que pratiquent des voisins comme les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg. Dans ces pays, en effet, les cotisations de sécurité sociale ne sont plus dues au-delà d'un certain salaire. L'étude montre d'ailleurs que 60% des pays examinés établissent des cotisations sociales (au moins partiellement) plafonnées. Les autres facteurs qui*

contribuent au handicap salarial belge sont le niveau élevé du salaire minimum légal et l'indexation automatique obligatoire. »

Le belge dispose d'un faible revenu net

Les travailleurs belges conservent une moindre part de leur salaire brut que les travailleurs des autres pays européens étudiés. En termes de salaire net, la Belgique se situe en effet souvent dans le bas des classements européens. En cause : un taux marginal élevé (53,5%) à partir d'un revenu relativement bas (EUR 37.870). D'autres pays appliquent également un taux marginal élevé, mais à partir d'un niveau de revenu imposable également plus élevé. En Suède, par exemple, le tarif le plus élevé n'est appliqué qu'à partir d'un revenu imposable d'EUR 65.916. L'étude révèle que près de la moitié des pays concernés possèdent actuellement un taux maximum de plus de 50%. À cet égard, l'écart entre la Belgique et le reste de l'Europe se réduit progressivement.

Ici encore, le tax shift permettra aux titulaires de bas revenus de garder une part plus importante de leur salaire brut. D'après l'étude de Deloitte sur les salaires européens, le Belge isolé qui perçoit un revenu brut d'EUR 25.000 verra son net progresser de 9% en 2019. Cela conduira la Belgique de la 16^{ème} à la 9^{ème} place des pays européens où les salaires nets sont les plus élevés. À partir d'un salaire brut de 50.000 EUR toutefois, l'impact du tax shift sera nettement plus limité.

Avantage fiscal substantiel pour le conjoint qui ne travaille pas

En Belgique, le contribuable marié dont le conjoint ne travaille pas est moins lourdement taxé que le contribuable isolé. C'est en effet la Belgique qui offre le plus gros avantage au conjoint sans revenu dans la catégorie des bas revenus. En ce qui concerne les revenus plus élevés, nous sommes toujours dans le peloton de tête européen, mais la Suisse, le Luxembourg et la France nous rattrapent à cet égard.

De même, en ce qui concerne les enfants à charge, la plupart des pays étudiés consentent un avantage fiscal et, sur ce plan, la Belgique se classe à une honorable troisième place des pays offrant le plus d'avantage fiscal pour les personnes à charge en ce qui concerne les bas revenus, et à la sixième place dans les tranches de revenus plus élevées.

Par rapport aux autres pays, c'est surtout la différence de pression fiscale entre le contribuable isolé et le contribuable marié avec un conjoint sans revenus qui attire l'attention. Patrick Derthoo : « *La question que l'on peut se poser à cet égard est si cela a encore du sens de faire bénéficier le conjoint sans revenu d'un avantage fiscal, ou s'il serait plus opportun de recourir à d'autres méthodes considérant le contexte économique.* »

La Suède et la Grèce ne font pas de distinction basée sur la situation personnelle. Depuis cette année, les Pays-Bas ont également décidé de ne plus accorder d'avantage fiscal en fonction de la situation personnelle.

Le coût du logement et de la vie baisse en Europe

L'étude européenne des salaires calcule les salaires nets, puis corrige les résultats en tenant compte du coût du logement et du coût de la vie dans les différents pays, et ce afin d'obtenir un revenu net disponible. Lors des précédentes éditions, la Belgique faisait toujours un bond en avant dans les classements européens des salaires nets. Cette année, le coût du logement et le coût de la vie restent stables en Belgique, tandis que l'on constate une baisse générale dans la grande majorité des pays européens. Les exceptions marquantes à cet égard sont Londres et Genève, et, dans ces villes, ce sont surtout les frais de logement qui grimpent. Même si d'autres pays sont devenus moins coûteux, vivre et habiter à Bruxelles restent toujours moins chers que p.ex. Luxembourg, Paris, Londres ou Genève.

La fiscalité belge sur l'épargne juste au-dessus de la moyenne européenne

L'étude Deloitte examine également l'imposition que subit le contribuable après que son revenu net ait abouti sur son compte bancaire.



En ce qui concerne l'imposition des revenus du capital (intérêts, dividendes), la Belgique se situera au-dessus de la moyenne européenne à partir du 1er janvier 2016 avec son nouveau taux de 27%.

À l'exception de la Suisse, tous les pays européens imposent aussi les plus-values sur actions, à un taux fixe ou progressif. Dans le cadre du tax shift, la Belgique rejoint les autres pays européens en prévoyant une taxation effective des plus-values sur actions, même si cela ne concerne que les plus-values à court terme (réalisées dans les six mois après acquisition des actions).

Enfin, l'impôt sur la fortune reste l'exception en Europe. Suisse, France et Espagne sont en effet les seuls pays qui exigent un impôt sur le patrimoine net lorsque celui-ci dépasse une limite déterminée.

###

À propos de Deloitte

Deloitte, cabinet d'audit et de conseil de premier plan en Belgique, offre des services à haute valeur ajoutée en matière d'audit, d'expertise comptable, de conseil fiscal et juridique, de financial advisory services et de consultance.

Plus de 3.000 collaborateurs répartis dans 10 bureaux conseillent des entreprises nationales et internationales, des PME ainsi que des institutions publiques et des ASBL. Le chiffre d'affaires pour l'exercice fiscal 2015 s'élève à 390 millions d'euros.

Le cabinet belge fait partie du groupe international Deloitte Touche Tohmatsu Limited, l'un des leaders mondiaux des services professionnels, regroupant plusieurs sociétés membres indépendantes.

Nous concentrons nos efforts sur notre service à la clientèle à travers une stratégie mondiale menée au niveau local dans plus de 150 pays. Fortes d'un capital intellectuel composé de plus de 225.000 personnes dans le monde, nos sociétés membres fournissent des services dans les principaux domaines professionnels couvrant l'audit, la fiscalité, la consultance et le conseil financier. Leurs services, renommés pour leur excellence, ont déjà conquis les décideurs de la plupart des grandes enseignes internationales et nationales, publiques comme privées, et d'organisations prospères en plein essor opérant à l'échelle mondiale. Le groupe Deloitte Touche Tohmatsu Limited a réalisé un chiffre d'affaires de 35.2 milliards de dollars pour l'année fiscale 2015.

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter <http://www.deloitte.com/about>.